

Janvier 2014

St LAURS



355. Mines de Saint-Laurs. — Puits Saint-Laurent



SAINT-LAURS - Puits Ste-Clotilde



[BULLETIN MUNICIPAL N°24]



ÉDITORIAL



N° 24 – SOMMAIRE

Éditorial

Infos municipales p.1-26

Les élus
Le Personnel
Commission bâtiments et Voirie
Commission des fêtes
Commission école
Commission finances
Commission culture
Départs et arrivées / État civil
Les tarifs municipaux
Vos démarches administratives
Téléthon
Connaissez vous votre commune

Les associations p.27-48

L'APE
La Vaillante
Le Club des Aînés
L'ACCA
L'Orée de l'Autize
L'Indépendante
Sports et Loisirs
BusLaurs-Thireuil

Renseignements utiles p.49-52

La Météo
L'environnement

Revue de Presse p.53-56

Comité de rédaction Commission
culture
et
Maryse PICAUVILLE

Mairie de Saint-Laurs
Tel : 05 49 75 20 10
: mairietlaurs@wanadoo.fr

Illustration de la couverture :
photo des mines de Saint-Laurs

2013 se termine avec son lot de joie, de peine, de déceptions et de bonheur....

Voilà déjà 24 ans que ce bulletin existe pour témoigner de tout ce qui se passe dans notre commune, tant au niveau municipal qu'associatif. Et il y a toujours autant de choses à dire, preuve en est que notre commune est loin de s'éteindre. Des changements, des évolutions, des nouvelles têtes font dire à certains qu'ils ne connaissent plus personne mais c'est la roue qui tourne... le tissu associatif est toujours aussi diversifié et présent.

2014 commence et les travaux prévus seront menés à bien.

La garderie sera agrandie car le nombre d'enfants présents est en hausse. L'assainissement collectif du village de La Rampière sera également mis en place.

Mais le début de l'année sera surtout marqué par les élections municipales des 23 et 30 mars. L'équipe sera renouvelée et passera de 11 à 15 conseillers pour respecter l'équilibre avec l'augmentation de la population. J'ai décidé de me représenter ainsi qu'une majorité de conseillers.

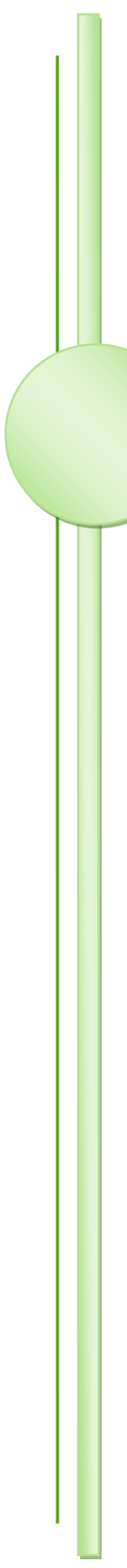
Un autre scrutin aura aussi lieu en 2014, il s'agit des élections Européennes le 25 mai.

Je tiens à remercier toutes les personnes qui animent la vie de notre commune sans compter leur temps et leur investissement, au travers des associations ou en tant que bénévoles notamment à l'école lors des activités périscolaires. Merci également aux employés communaux qui savent s'adapter aux demandes et dont le travail se diversifie de plus en plus.

Merci à la commission culture et à Maryse pour l'élaboration de ce bulletin.

Toute l'équipe municipale se joint à moi pour vous souhaiter un joyeux Noël et vous offrir nos meilleurs vœux de bonheur pour 2014.

Gilles BOUJU



LES INFOS

MUNICIPALES



LE CONSEIL MUNICIPAL

Le 3 février 2013 ont eu lieu des élections partielles faisant suite à la démission de plus d'un tiers des conseillers municipaux. Le conseil a donc retrouvé l'intégralité de ses membres. Toutes les commissions ont été reconstituées.

Sa composition :

Gilles BOUJU (Maire)
Guy DEPREZ (1^{er} adjoint)
Sandrine AUBRIT-RÉAUD (2^{ème} adjointe)
Alain BEAUBEAU
Natacha COUTURIER
Jacky CROCHARD

Guénaël DEBORDES
Jean-Luc JONQUET
Jérôme PEITI
Catherine PEROTTEAU
Marie PEROTTEAU



Les commissions :

Catherine PEROTTEAU
C.C.A.S (Centre Communal d'Action Sociale)

Apporter de l'aide aux personnes les plus démunies. Chaque fin d'année, le C.C.A.S. fournit aux personnes de plus de 65 ans une brioche, distribuée par les employés communaux.

Les membres du C.C.A.S. : Natacha COUTURIER, Jérôme PEITI, Marcel DROCHON, Dominique SIMONNEAU, Liliane COURTIN et Simone LIMOGES.

Guénaël DEBORDES
Commission "Chemins & Environnement"

Dresser le bilan des chemins à refaire ; améliorer le cadre de vie.

Les autres membres : Alain BEAUBEAU, Jacky CROCHARD, Guy DEPREZ et Jean-Luc JONQUET, Jérôme PEITI

Jean-Luc JONQUET
Commission "Fêtes"

Préparer les manifestations commémoratives ; mise en place des vins d'honneurs et autres.

Les autres membres : Sandrine AUBRIT-RÉAUD, Natacha COUTURIER, Guy DEPREZ, Jérôme PEITI, Marie PEROTTEAU,

Guy DEPREZ
Commission "Bâtiments"

Visiter les locatifs ; estimer les besoins de rénovation ; proposer puis diriger les travaux de restauration du patrimoine.

Les autres membres : Alain BEAUBEAU, Jacky CROCHARD et Catherine PEROTTEAU.

Sandrine AUBRIT-RÉAUD
Commission "Culture & Communication"

Élaborer le bulletin municipal ; gérer la bibliothèque et les archives ; organiser les manifestations culturelles.

Les autres membres : Natacha COUTURIER, Jean-Luc JONQUET, Catherine PEROTTEAU. Marie PEROTTEAU

Gilles BOUJU
Commission "Finances"

Élaborer les budgets et les comptes administratifs.

Les autres membres : Sandrine AUBRIT-RÉAUD, Alain BEAUBEAU, Guénaël DEBORDES et Guy DEPREZ.

Pour toute demande concernant l'école, la garderie ou la cantine, s'adresser directement à Monsieur le Maire

Les délégations

Établissements Publics de Coopération Intercommunale	TITULAIRE	SUPPLÉANT
S.I.E.D.S.(Syndicat Intercommunal d'Électricité des Deux-Sèvres)	Jacky CROCHARD	BOUJU Gilles
S.I.A.E.G.(Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau de Gâtine)	Jacky CROCHARD	/
	Guy DEPREZ	/
C.C.G.A.(Communauté de Communes Gâtine d'Autize)	Gilles BOUJU	Sandrine AUBRIT-RÉAUD
S.I.V.O.M.(Syndicat Intercommunal à vocations multiples)	Gilles BOUJU	Guénaël DEBORDES
	Guy DEPREZ	Jean-Luc JONQUET
A.C.A.D.(Association Cantonale d'Aide à Domicile)	Catherine PEROTTEAU	/
Conseiller défense	Jérôme PEITI	

LE PERSONNEL COMMUNAL

Maryse PICAUVILLE, adjoint administratif
Elle assure le secrétariat de la mairie. Ses tâches sont multiples :

- Tenue de la comptabilité courante de la mairie (feuilles de paie, gestion des tickets de cantine et de garderie, paiement des factures...).
- Préparation des budgets communaux
- Rédaction et mise à jour des actes administratifs de la mairie (délibérations, arrêtés, ...).
- Gestion de l'état civil (demandes d'extraits...).
- Accueil et accompagnement des Saint-Laurentais dans leurs démarches administratives....
- Surveillance de la cantine (2^{ème} service)



Thierry BEAUBEAU et Cyril SOULEZELLE agents d'entretien,
Assurent principalement l'entretien des espaces verts, bâtiments communaux et de la voirie. Leurs tâches sont multiples :



- Ramassage des feuilles, tontes des différentes pelouses, arrosage des fleurs, taillage des haies,
- Aide à la préparation des différentes manifestations,
- Déblaiement des fossés, nettoyage du lavoir,
- Entretien des différents locaux (bricolage, améliorations diverses...)

Les agents d'entretien doivent être et sont polyvalents : ils effectuent également des travaux de peinture, d'électricité, de menuiserie, de maçonnerie ou de plomberie... Ils aident ponctuellement à l'école et/ou à la mairie pour soulever ou débarrasser des charges lourdes et encombrantes (élimination et destruction des archives inutiles, ...); ils participent au goudronnage des routes dans le cadre du S.I.V.O.M ; ils composent et installent les guirlandes de Noël. Ils ont suivi tous les deux une « formation à la conduite en sécurité au travail » autorisant la conduite du tracteur suite à la modification de la réglementation.



Marie-Noëlle BOUTEILLER, agent d'entretien, assure la gestion de la cantine scolaire.

Ses tâches consistent à :



- Préparer les repas et assurer le service à la cantine.
- Être en contact avec les fournisseurs, passer les commandes et gérer les stocks
- composer les menus afin d'éduquer les enfants au goût.
- Veiller au nettoyage de la cuisine et de la cantine
- Organiser la gestion des deux services
- Respecter le Plan de Maitrise Sanitaire

Graziella VRIGNAUD, aide-maternelle, est chargée de seconder la maîtresse à l'école.
Ses tâches, nombreuses, consistent à :

- Aider les enfants dans les différents travaux scolaires (notamment les plus petits).
- Surveiller les enfants dans la cour de récréation et pendant la sieste des petits.
- Accompagner les enfants dans différents moments de la journée (passage aux toilettes, choix du livre de la bibliothèque, sorties ...)
- Préparer les supports, les matériaux... nécessaires à la réalisation de certains objets ou autres par les enfants.
- Assurer le nettoyage de l'école.
- Surveillance de la cantine (1^{er} service)
- Aide et surveillance des activités périscolaires



Bernadette MINOT, aide-maternelle, gère la surveillance de la cour durant les repas et a la responsabilité de la garderie.
Ses tâches consistent à :

- Accueillir les enfants à la garderie le matin et le soir
- Surveiller les enfants dans la cour durant la pause déjeuner.
- Ménage et liaison avec les particuliers pour la location de la salle des fêtes.

Vous pouvez contacter Mme Minot au 06 34 96 05 03.



COMMISSION BÂTIMENTS ET VOIRIE

Goudronnage de la cour de l'école, réalisation de l'accès handicapés

Réalisé depuis de nombreuses années déjà, le revêtement de la cour de l'école montrait de sérieux signes d'usure. Profitant de l'appel d'offre mené par la communauté de communes pour les travaux de goudronnage des voies dont elle a la compétence, la municipalité a convenu de faire refaire le bitume de la cour et par la même occasion, de rendre accessible à tous (personnes à mobilité réduite) les anciens bâtiments scolaires par la réalisation d'une pente douce.

Le montant de ces travaux s'est chiffré à la somme de 10 132.58 €

Clôture près de l'église



La discussion était engagée depuis plusieurs années, c'est maintenant chose faite, le talus près de l'église a fait peau neuve avec un reprofilage, la pose d'un feutre évitant la repousse de mauvaises herbes, la mise en place de pierres retenant la terre et pour finir l'installation par les employés communaux d'une rambarde en rondins de bois.

Le coût total de ces travaux, hors temps de travail du personnel communal s'est élevé à 6 734.52 €

Enfouissement éclairage public à Saint-Laurs

Séolis, fournisseur d'électricité sur notre territoire, a entrepris, en début d'année des travaux de renforcement de réseau par l'installation d'un transformateur de 15000 volts à l'angle de la route du Prieuré et de la route de l'Église. En parallèle, il a été convenu, toujours au compte de Séolis, d'effectuer des travaux d'enfouissement de réseaux,





sur une partie de la rue du Stade évitant ainsi les câbles souvent disgracieux.

De ce fait les poteaux électriques sur lesquels étaient fixées les lanternes destinées à l'éclairage public ont été supprimés.

Ainsi 7 nouveaux ensembles composés de mâts et de lanterne ont été installés en début d'été pour un coût total, pour la collectivité, de 19 136 €

Circuit pédestre

Comme cela avait déjà été évoqué dans le précédent bulletin municipal, le nouveau circuit de randonnée sur la commune dénommé « chemin des Galibots » est né. Élaboré par le Comité Départemental de la Fédération Française de Randonnée et le Conseil Général, ce circuit a fait l'objet d'une fiche éditée par le Conseil Général rassemblant le plan et les informations relatives à chacun des lieux marquants du parcours. N'oubliez pas que cette fiche est disponible en mairie.



COMMISSION FÊTES ET CÉRÉMONIES

Chaleureuse tradition

L'année commence avec l'invitation lancée par le maire et les élus aux employés municipaux, présidents des associations et nouveaux habitants.

À cette occasion, les bilans des réalisations de l'année passée et les projets des aménagements à venir sont faits. Les services de la commune et de l'intercommunalité sont détaillés. Les associations

En 2013, la réfection de la cour d'école

La cérémonie des vœux a été l'occasion pour le maire Gilles Bouju et son Conseil municipal d'accueillir les nouveaux habitants, les employés communaux et les responsables d'association. Le maire a rappelé les réalisations effectuées en 2012 : construction d'une annexe à la salle des fêtes et de toilettes accessibles aux personnes à mobilité réduite, changement des ouvertures de la salle des fêtes, installation d'une chaufferie à granulés de bois pour le groupe de bâtiments communaux, achat de deux modulaires après l'ouverture d'une 3^e classe... En 2012, la commune a accueilli 15 nouvelles familles, ce qui porte le nombre d'habitants à 547. Neuf



Le maire est ici entouré des nouveaux habitants de Saint-Laurs.

naissances, deux mariages et quatre décès ont été enregistrés. Cette année, les projets concernent la réfection de la cour de l'école, la peinture de la cantine et la remise aux normes de l'éclairage public.

sont présentées et à l'issue de ce tour d'horizon, c'est autour d'un petit verre que

les nouveaux habitants font connaissance.

EVIVA SAINT-LAURS



La commémoration de la fête nationale fut cette année plus aisée à mettre en place avec l'arrivée des 4 nouveaux conseillers. En effet, cet événement,

nécessite toutes les têtes et tous les bras disponibles ! Nous avons

décidé de mettre les voiles vers une nouvelle île, une nouvelle région : la Corse... Naturellement, un soleil radieux nous a accompagnés.

Au menu, spécialités corse : agrumes et charcuterie notamment, agrémentées d'un quizz remporté par le spécialiste de la région : Sylvain Lefebvre !

L'après-midi fut occupé par les jeux pour les enfants, les





tirs à la corde, le palet. Les associations APE et Chasse ont pris en main la buvette et le barbecue pour que la soirée se prolonge dans une bonne et

chaleureuse ambiance jusqu'à la retraite aux flambeaux, moment magique avant le feu d'artifice mettant le



point final à cette journée de fête.

Tous en selle

Notre canton est officiellement doté depuis le 2 juin 2013 de 2 boucles vélo mises en place par la communauté de communes.

« La vallée de l'Autize » longue d'une quarantaine de kilomètres, au départ du château de Coulonges, traverse les communes de St Maixent-de-Beugné, St Laurs, Puy-Hardy, Béceleuf, Faye-sur-Ardin et Ardin.

« Le grand pignon », partant du Beugnon, vous emmènera pendant une trentaine de kilomètres bien pentus sur les terres de Scillé, du Busseau, de la Chapelle-Thireuil et enfin de Fenioux.

Ces circuits sont balisés avec des bornes en bois, frappées d'un vélo et de flèches directionnelles. Ils s'adressent aux familles bien sûr, mais aussi « aux rouleurs de grands

chemins » puisqu'ils font suite aux axes venant des bords de Loire et se dirigeant vers le littoral de Vendée.

Il existe des fiches descriptives de ces circuits, disponibles en mairie ou sur le site :

www.cc-gatine-autize.fr.

Devenez les rois de la « petite reine » !

Le 8 mai 1945 et le 11 novembre 1918



Ces 2 manifestations sont l'occasion de nous recueillir pour saluer la mémoire de ceux qui ont

combattu, souvent jusqu'à la mort, pour la quête de la liberté et la défense de notre pays.

Les enfants se retrouvent aux côtés des anciens pour



se rappeler ces douloureux moments de notre histoire et apprécier la chance que nous avons de vivre dans la paix, sans fermer les yeux sur les conflits qui existent encore sur la planète. C'est un moment fort de solidarité et d'apprentissage de la citoyenneté.



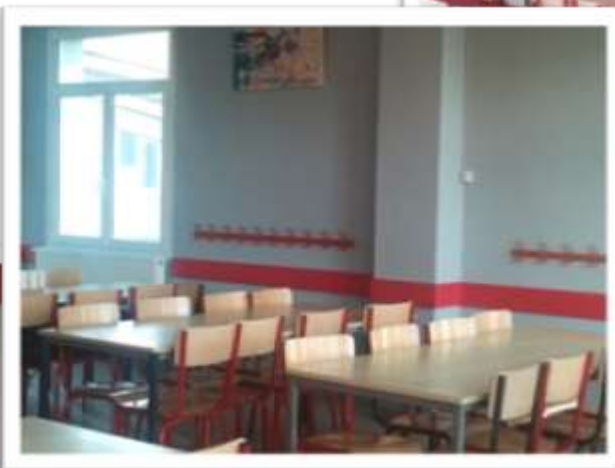
COMMISSION ÉCOLE

Les effectifs de l'école restent stables avec, à la rentrée 2013 62 enfants inscrits, 19 élèves du CE2 au CM2, 16 en CP-CE1 et 27 en maternelle.

Les travaux

Profitant des vacances scolaires, les artisans locaux ont pu prendre possession de la cantine pour lui offrir un « relooking » complet : plafond, peintures des murs, aménagement des placards offrant ainsi aux enfants une ambiance plus « moderne ».

Le montant total de ces travaux s'élève à 5 932.28€



Les enseignantes

La rentrée de septembre 2013 a vu le départ de toute l'équipe enseignante jusqu'alors en place ; Malika DERRE directrice et maitresse des grands a rejoint l'école sur Niort, Audrey DESMIERS, maitresse des Grande Section et CP enseigne désormais à Faye sur Ardin et Marina BROSSEAU, maitresse des petits est partie pour le nord du département

Trois nouvelles enseignantes

Cette année, la commune voit le renouvellement complet de l'équipe enseignante. C'est Marie Barraud qui sera à la direction de l'école et s'occupera des classes de CE2 à CM2. Marie enseignait à Fressines et habite à Saint-Maixent-de-Beugné. Elle sera assistée par Fabienne Bertin pour les CP et CE1. Fabienne enseignait à l'Absie et habite Luçon (85) ainsi qu'Agnès Baloge qui s'occupera de la petite et grande section, Agnès enseignait à Villiers-en-Plaine et habite Saint-Maxire. Elles trouveront des locaux neufs, pour les petits (inauguration



Agnès Baloge, Marie Barraud (directrice) Fabienne Bertin.

récente) et pour les enfants la rénovation de la cantine.

Aménagement des rythmes scolaires à Saint-Laurs.



Le conseil municipal, en concertation avec le corps enseignant a décidé, comme toutes les communes de la communauté de communes, d'appliquer la réforme des rythmes scolaires dès la rentrée de septembre 2013

Bon nombre de réunions et d'échanges ont été nécessaires pour aboutir à une solution respectant un maximum de critères ; respect de l'enfant, adéquation avec la réforme, aspect financier pour la collectivité comme pour les parents...

Ainsi, les emplois du temps prévoient maintenant, pour les enfants du CP au CM qui le souhaitent, au rythme de deux fois une ½ heure par semaine (mardi et jeudi soir), une aide aux devoirs dispensée par 5 bénévoles.

Les élèves de maternelle ont quant à eux ¼ d'heure de comptine et berceuse tous les jours avant la sieste

Merci à Ginette BAILLY, Gwyneth COOPER, Marinette MARTIN, Claude SCOTT et Dominique SIMONNEAU de consacrer un peu de leur temps pour cet échange intergénérationnel souvent riche en enseignement.



Une heure hebdomadaire d'activité périscolaire a également été mise en place. Cette activité, prise en charge par la communauté de communes et proposée par les animateurs du centre enfance jeunesse tourne sur toutes les écoles du territoire. Différents thèmes sont proposés sachant que chaque thème court sur une période allant de vacances à vacances. Sur Saint-Laurs, le premier sujet abordé était le maquillage, celui actuellement proposé ; les jeux sportifs du monde. Sous



réserve de changement, durant les périodes à venir, les enfants pourront réaliser de l'art plastique, des jeux de ballon et des jeux d'autrefois.

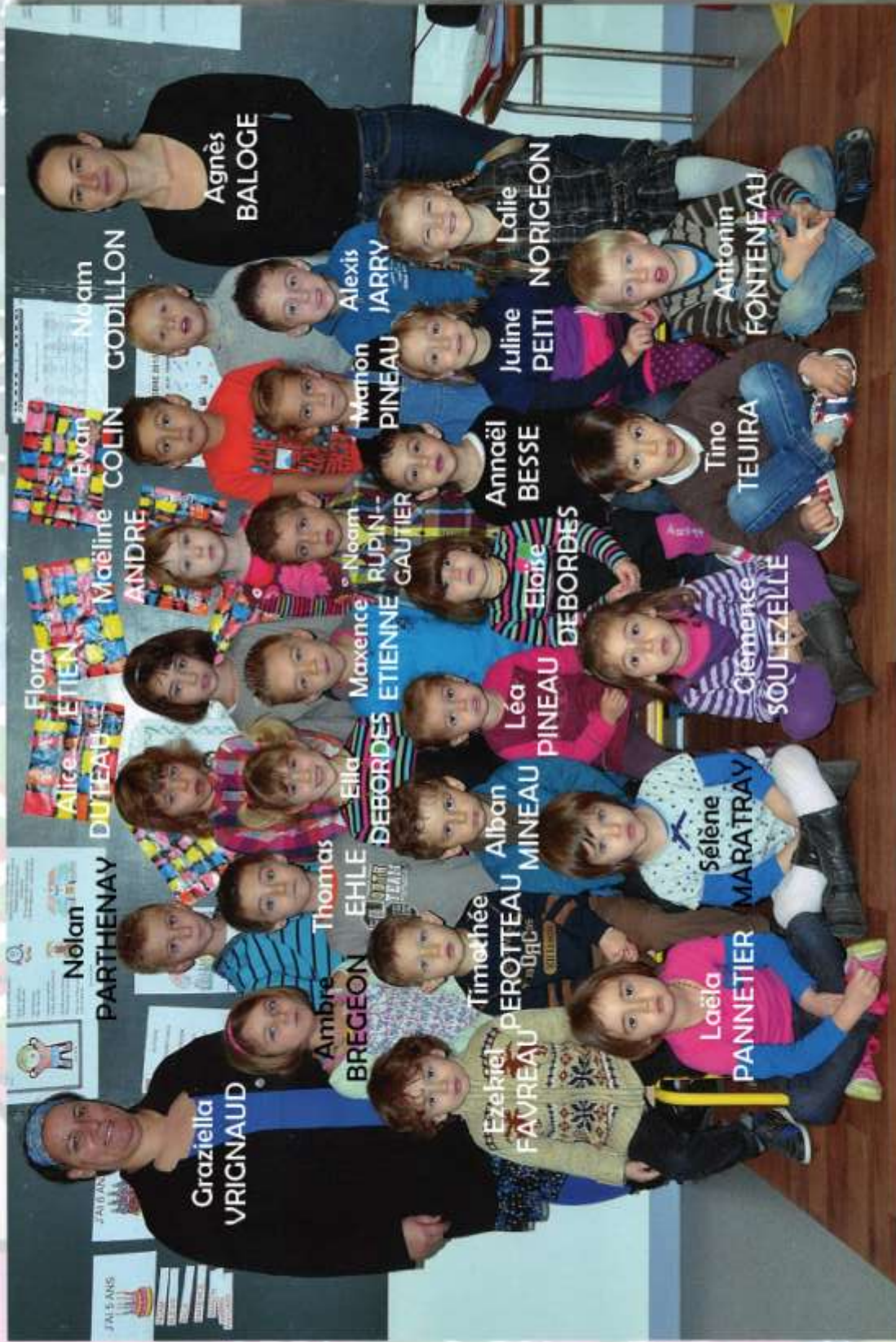
Merci à Christiane GUILLOTEAU pour sa disponibilité lors de ces activités.



Bilan financier année scolaire 2012/2013

ECOLE		CANTINE		GARDERIE	
fournitures scolaires	2 028,06 €	alimentaire	9 461,50 €	frais divers fonctionn	150,28 €
produits entretien	1 562,63 €	frais divers fonctionn	535,41 €	charges de personnel	7 115,36 €
électricité	1 200,00 €	charges de personnel	20 605,63 €	recettes	4 228,00 €
chauffage	1 172,70 €	recettes	11 555,18 €		
téléphone + internet	954,87 €				
entretien matériel	1 562,63 €				
charges de personnel	21 390,53 €				
investissement (matériel informatique, photocopieur, mobilier)	90 464,46 €				
		Prix du repas facturé	1,70 €	Prix de la carte de 10h	14,00 €
Reste à la charge de la commune	120 335,88 €	Reste à la charge de la commune	19 047,36 €	Reste à la charge de la commune	3 037,64 €
Nombre d'enfants scolarisés	58	Nombres de repas distribués	7050	Nombre d'heures effectuées	525
Coût par enfant restant à la charge de la municipalité	2 074,76 €	Coût du repas restant à la charge de la municipalité	2,70 €	Cout de l'heure restant à la charge de la municipalité	5,79 €

Ecole Emmanuel Girard SAINT LAURS



Classe PS-MS-GS

2013/2014

Graziella
VRIGNAUD

Nolan
PARTHENAY

Alice
DUTEAU

Flora
ETIENNE

Noam
CODILLON

Maëline
ANDRE

Colin
CODILLON

Ambre
BREGEON

Thomas
EHLE

Maxence
DEBORDES

Noam
RUPIN

Manon
PINEAU

Alexis
JARRY

Lalie
NORICEON

Timothée
PEROTTEAU

Alban
MINEAU

Léa
PINEAU

Annaël
BESE

Juline
PEITI

Antonin
FONTENEAU

Ezekiel
FAVREAU

Sélène
MARATRAY

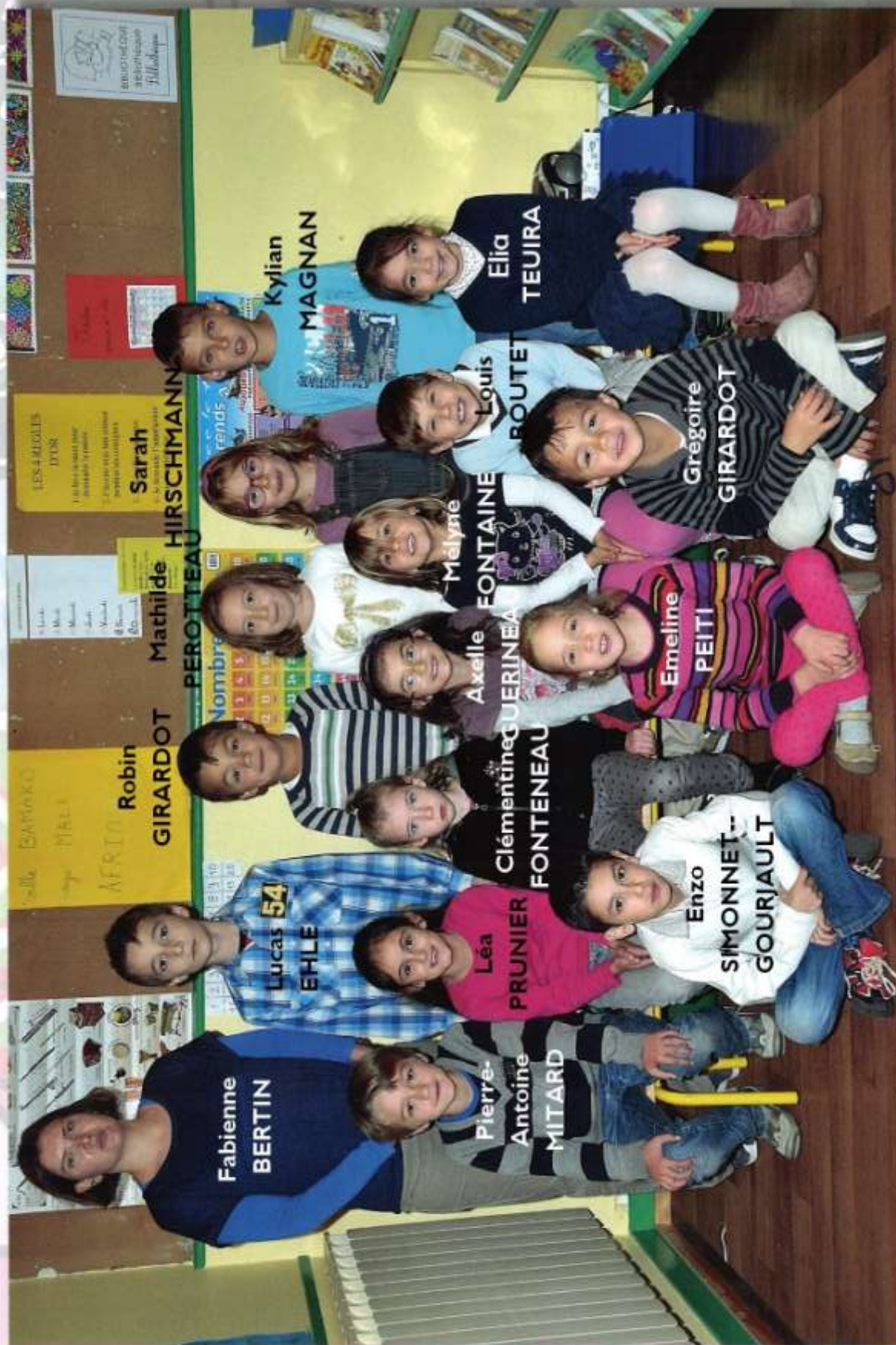
Clémence
SOULEZELLE

Tino
TEUIRA

Eloïse
DEBORDES

Antonia
FONTENEAU

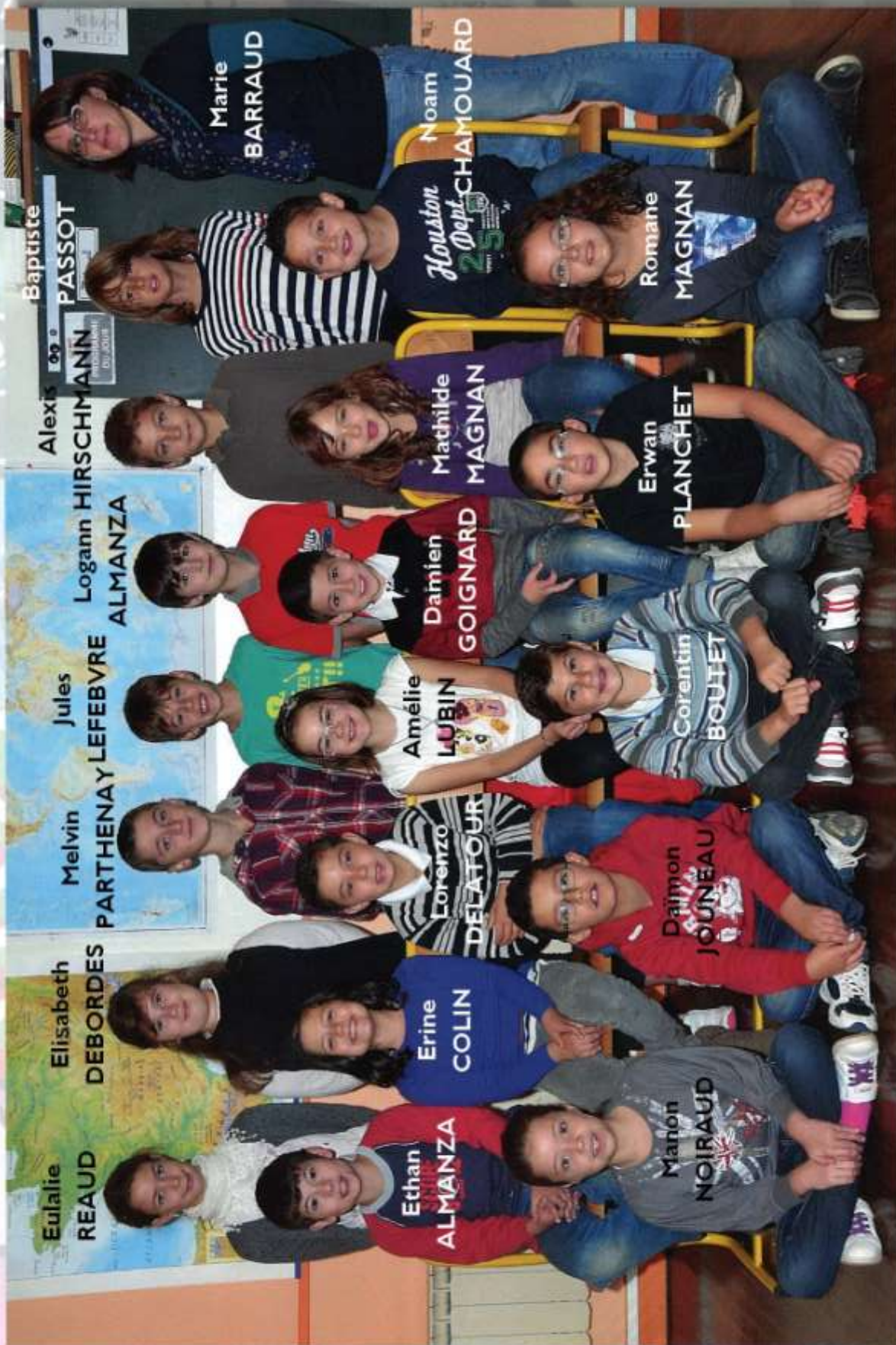
Ecole Emmanuel Girard SAINT LAURS



Classe CP-CE1

2013/2014

Ecole Emmanuel Girard SAINT LAURS

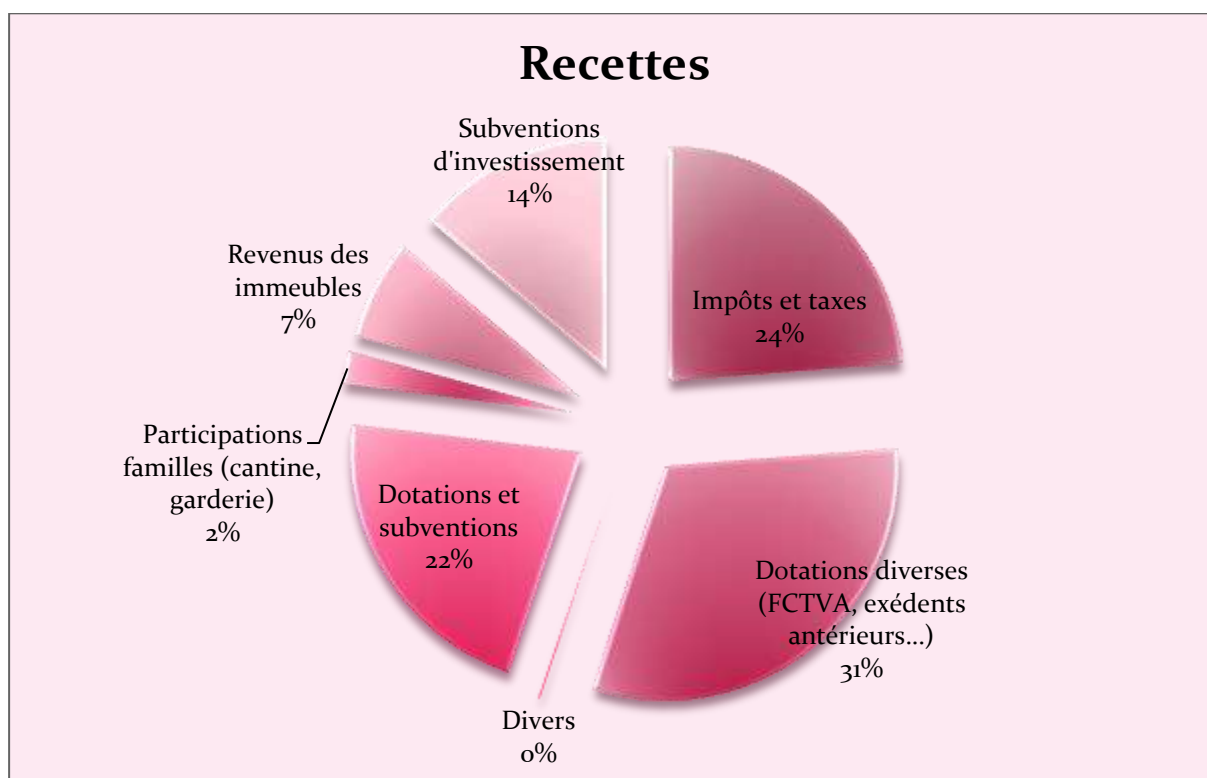
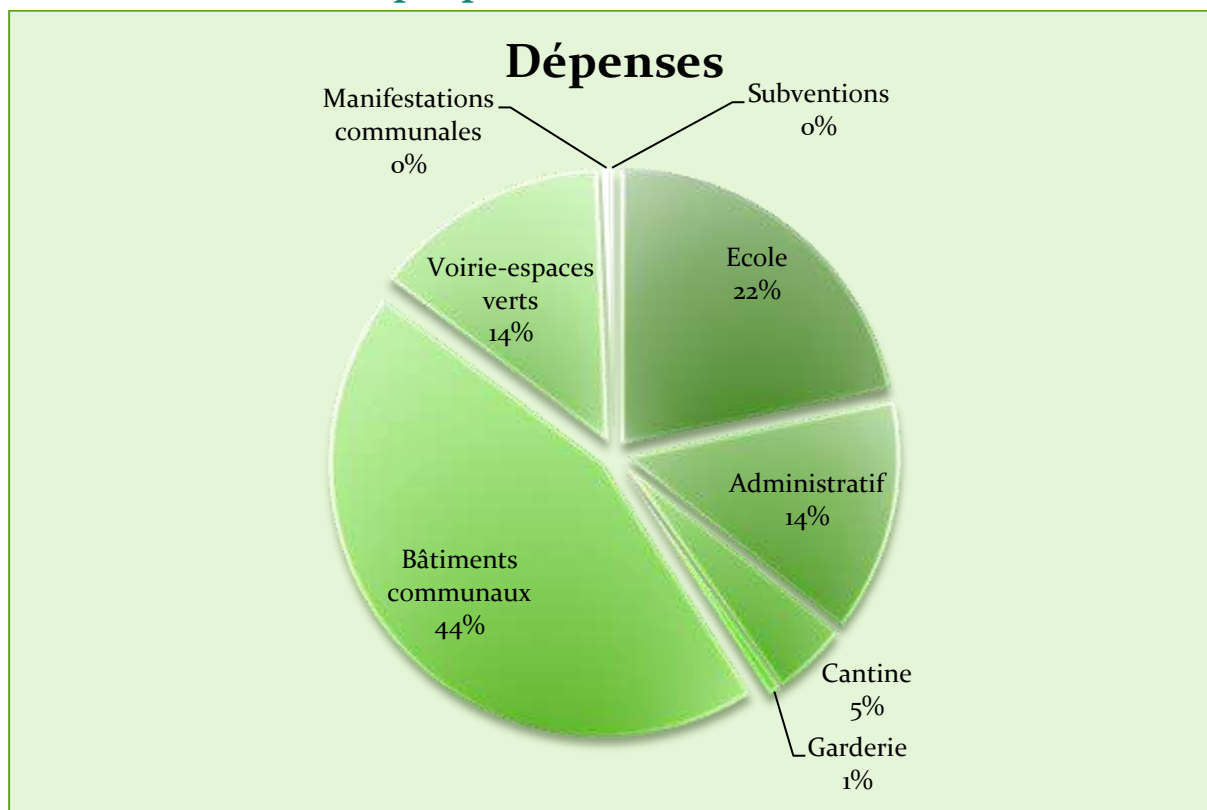


Classe CE2-CM1-CM2

2013/2014

COMMISSION FINANCES

Présentation des dépenses et recettes de fonctionnement et d'investissement 2012 par pôles d'activité



Les taux des taxes n'ont pas été modifiés non plus cette année, seules les bases d'imposition évoluent et font changer le montant de votre impôt

La bibliothèque

Les livres à disposition (gratuitement):

- **Fonds communal**
- **Dépôt bibliobus (livres récents)**
 - Romans, fonds local, science-fiction, livres jeunesse, BD



Les horaires :

(Identiques à ceux de la mairie)

Lundi, mardi et jeudi : 8 h 30 – 12 h 30 et 15 h 30 – 18 h

Mercredi et vendredi : 8 h 30 – 13 h

Une boîte à lire chez nous

Elles existent à Bordeaux depuis 2009, il est temps d'avoir la nôtre !...

Installée place de la mairie, cette boîte à lire servira de pôle culturel en accès libre et gratuit. Chacun pourra y déposer des livres : romans, albums, documentaires mais aussi magazines, revues ou pourquoi pas ? CD musicaux qu'il souhaite partager avec d'autres et / ou prendre librement un ou plusieurs objets de la boîte.

Ce système d'échange est l'occasion de donner une nouvelle vie à des supports culturels, de se rencontrer et d'échanger mais c'est aussi un geste simple de citoyenneté pour petits et grands.



Naissances



BELLY Elliot

né le 17 décembre 2012 à NIORT

DURAND Timéo

né le 2 avril à NIORT

NORIGEON Anaëlle
née le 26 avril 2012 à
FONTENAY-LE-COMTE



ROSSARD Lucas
né le 1^{er} août à NIORT



CHALONS Inaya
née le 3 novembre à NIORT

PILLAC Iris
née le 10 octobre à NIORT



SIMONNET Zoé
née le 3 novembre à
FONTENAY-LE-COMTE



Mariages

BESSE Pierre Alexandre & GOURJAULT Aurore
le 16 février à SAINT-LAURS



CORDIER Pierre-Baptiste & SIMONNEAU
Aline

le 14 septembre à SAINT-LAURS

Décès – Inhumation

Le 25 janvier : Anne-Marie DUTEAU veuve RAGUENEAU

Le 7 mars : Michel LEGUILLANT

Le 17 juin : Irène CHARTREUX veuve SOULEZELLE

Le 26 novembre : Claudette PIPET veuve ROULEAU

Le 29 novembre : Annick REISCH épouse CELIBEAU

BIENVENUE À SAINT-LAURS

Janvier :	M. THIBAUD Alexis et Mme BERNARD Amandine – 41 rue du Quaireux
Juin :	Mme FOURNIGAULT Ghislaine - 57 rue de la Mairie M. BRETON Tony et Mme BILLIARD Marie-Françoise – 74 route du Puits Saint-Laurent M. RAGUENAU Thomas – 11 passage de la Panique M. BARBOT Nicolas et Mme DIEUMEGARD Marion – 56 rue de la Mairie M. DANIAUX Kévin et Mme GEAY Aurélie – 263 route de Bressuire
Juillet :	M. et Mme FAVREAU Jean-Philippe et leurs enfants– 12 allée des Prunus Mme PROVOST Caroline – 60 rue de la Mairie
Août :	Mme GENET Gaëlle – 13 rue de la Caumailière M. BOUDERSA Aurélien et Mme BUJAT Rose-Noëlle et leurs enfants – 15 rue de la Mairie M. BAUDOIN Amaël et Mme DUJARDIN et leurs enfants– 303 route des Orelles
Septembre	Mme MONNIER Catherine – 11 rue de la Caumailière Mme BERNARDEAU Sylvie – 107 rue de la Mairie
Octobre	M et Mme ROCHER Ludovic et leurs enfants – 39 rue de l’Église M. MANSENQUAL Johnny et Mme SALVATORE Aurélia et leur enfant– 267 route de Bressuire

AU REVOIR...

Mme CHAIGNEAU Maëva
Mme MARTIN Yvette
M. STAUFFER Ludovic et Mme TODOLI Gaëlle
M. GATINEAU Ludovic
Mme GODILLON Sabrina
M. et Mme GAUDIN Serge
Mme SOULEZELLE Carmen
M. BORISENKO Alexis
M. et Mme KIRBY Graham
M. et Mme BELLIARD Rodolphe
M. et Mme GASCOIN Jean-Michel
M. et Mme ROCHER Mickaël



LA MAIRIE VOUS ACCUEILLE

INFORMATIONS PRATIQUES

Les horaires du secrétariat de Mairie

	Matin	Après-midi
Lundi, Mardi et jeudi	8 h 30- 12 h 30	15 h 30- 18 h
Mercredi et vendredi	8 h 30- 12 h 30	

Les tarifs

Location de la salle des fêtes (Tarifs applicables depuis le 1 ^{er} janvier 2009)				
<i>En cas de bris ou de perte, la vaisselle sera facturée à son prix d'achat</i>				
Désignation	Grande salle	Petite salle	Cuisine	Couverts (assiette, verres, couteaux, fourchettes, cuillers)
Sociétés communales				
Réunion, Assemblée Générale	Gratuité	Gratuité	Gratuité	Gratuité
Concours de carte ou jeux	48.00€	24.00€	Gratuité	Gratuité
Repas	64.00€	31.00€	Gratuité	Gratuité
Particuliers de la commune <i>(une caution de 300 € sous forme de chèque sera déposée en même temps que le règlement de la salle)</i>				
Vin d'honneur	48.00€	24.00€	39.00€	
Repas et mariage	86.00€	39.00€	39.00€	0.46€ (assiette, verre, couverts)
Supplément – 2 jours consécutifs	40.00€	39.00€	24.00€	0.05 € (couverts)
Vin d'honneur après sépulture	Gratuité	Gratuité		Gratuité
Particuliers hors commune <i>(une caution de 300 € sous forme de chèque sera déposée en même temps que le règlement de la salle)</i>				
Vin d'honneur	79.00€	47.00€	47.00€	
Repas et mariage	140.00€	63.00€	47.00€	0.46€ (assiette, verre, couverts)
Supplément – 2 jours consécutifs	48.00€	32.00€	24.00€	0.05 € (couverts)
École				
Manifestations à but non lucratif	gratuité			

- Pour prendre possession des clés de la salle des fêtes et faire les états des lieux, vous devez, **après réservation de la salle au secrétariat et signature d'une convention, contacter Madame Bernadette MINOT** qui assure la liaison entre la commune et les particuliers (06.34.96.05.03)

Photocopie

	Particuliers	Associations fournissant le papier
Format A4	0.30 €	0.04 €
Format A3	0.60 €	0.08 €
Format A4 couleur	0.50 €	0.08 €

Garderie périscolaire



Fonctionne par carte en temps de présence décompté au ¼ d'heures

La carte de 40 cases	14.00 €
----------------------	---------

Cantine scolaire

(Tarifs révisés et applicables depuis la rentrée 2013)

Fonctionne par tickets repas vendus au secrétariat de mairie, à la journée, à la semaine ou au mois

Repas enfant	1.80 €
Repas adulte	3.60 €



Cimetière et columbarium



	Cimetière	Columbarium
Concession de 15 ans		155.00€ la case
Concession trentenaire	23.00€ le m ²	277.00€ la case
Concession cinquantenaire	27.00€ le m ²	701.00€ la case

23 et 30 Mars 2014 – élections municipales

Ce qui change :

La population communale ayant augmenté, ce ne sont plus 11 conseillers municipaux mais 15 qui seront à élire.

Tout candidat doit faire une **déclaration de candidature** à la préfecture.

Chaque électeur devra **obligatoirement**, pour pouvoir voter, **présenter**, en plus de sa carte d'électeur, **une pièce d'identité** (la liste des pièces acceptées sera fournie ultérieurement)

Avant l'élection

Chaque candidat se présente avec une liste de conseillers municipaux ou seul.

Avoir son nom placé en tête de liste donne uniquement plus de visibilité, mais ne correspond pas à un classement entre les candidats.

Durant l'élection

L'électeur peut barrer ou écrire des noms sur les listes candidates. (**Attention, les votes à destination de personnes non candidates ne seront désormais plus pris en compte**).

Il peut placer plusieurs listes dans son enveloppe mais le nombre de noms proposé ne doit pas dépasser le nombre de places au conseil municipal.

Les voix sont ensuite décomptées par candidat.

VOS DÉMARCHES ADMINISTRATIVES

Carte nationale d'identité

Vous devez vous présenter **en personne** à la mairie de votre domicile muni de :

- un extrait d'acte de naissance (à demander auprès de la commune du lieu de naissance)
- 2 photos d'identité récentes et identiques (normes ISO/IEC 19794-5 : 2005 - se renseigner auprès du secrétariat de la mairie)
- une pièce justificative de domicile

☞ Pour les mineurs (en cas de divorce ou de séparation de corps des parents), produire le dispositif de jugement qui a désigné le ou les parent(s) exerçant l'autorité parentale. Si l'instance est en cours, produire l'ordonnance du tribunal qui a statué sur l'exercice de l'autorité parentale.



Ceci est un acte **gratuit**, nécessitant un **délai de 3 semaines à un mois** ; sa durée de **validité** est de **10 ans**

Passeport

Depuis le 28 juin 2009, toute demande de passeport conduit à la délivrance d'un passeport biométrique. Pour le canton, le Centre Socio Administratif à Coulonges-sur-L'Autize - 20 rue de l'épargne est seul habilité à effectuer cette démarche.



Prendre rendez-vous avant de vous rendre au centre. Tel : 05.49.06.81.44

La demande doit être accompagnée des pièces suivantes

☞ Un mineur peut se voir délivrer à tout âge un passeport individuel valable 5 ans (*Un enfant mineur ne peut plus être inscrit sur le passeport de ses parents*)

Carte grise

La carte grise est **obligatoire**. L'immatriculation du véhicule doit intervenir dans les **15 jours** suivant l'achat du véhicule neuf ou d'occasion. Le changement d'adresse, dans **le mois** suivant le déménagement. Sont à joindre à la demande d'immatriculation d'un véhicule :

- une pièce d'identité (s'il y a 2 acquéreurs, la copie de la pièce d'identité de chacune des personnes figurant sur le certificat.
- extrait Kbis original du registre du commerce de moins de 2 ans (pour les personnes morales)

- la carte nationale d'identité
- 2 photographies d'identité de format 35 x 45 mm, récentes et identiques (normes ISO/IEC 19794-5 : 2005 - se renseigner auprès du secrétariat de la mairie)
- un justificatif de domicile
- une copie intégrale d'acte de naissance
- un timbre fiscal à
 - Adultes : 86 €
 - Enfants de 0 à 14 ans : 17€
 - de 15 à 18 : 42 €
- le livret de famille
- le cas échéant, l'ancien passeport

- le certificat de vente (pour les voitures d'occasion déjà immatriculées en France)
- une enveloppe timbrée à 20 gr
- un chèque établi à l'ordre du Trésor public (32,00 € le CV pour les véhicules de moins de 10 ans immatriculés en Deux-Sèvres+ Taxe de gestion du certificat d'immatriculation de 4 € +Redevance pour l'acheminement du certificat d'immatriculation de 2,50 €)
- - une pièce justificative de domicile

Recensement militaire

Depuis le 1er janvier 1999, le recensement est obligatoire : **il concerne tous les garçons et filles âgés de 16 ans.**

Tous les jeunes français et françaises sont tenus de se faire recenser à la Mairie de leur domicile et ce le mois de leur 16^{ème} anniversaire.

La mairie délivre alors une attestation de recensement, document nécessaire pour l'inscription à tout examen ou concours (CAP, BEP, BAC, permis de conduire...).

Si vous êtes né(e) en 1998, présentez-vous à la mairie muni du livret de famille pour effectuer cette démarche

Les autres démarches

Demandes	Où s'adresser	Pièces à fournir	Coût	Observations
Extrait acte de naissance	Mairie du lieu de naissance	Indiquer sur la demande les nom, prénom et date de naissance	gratuité	Joindre une enveloppe timbrée à votre adresse (Possibilité de faire la demande par Internet pour certaines villes)
Extrait acte de mariage	Mairie du lieu de mariage	Indiquer sur la demande les nom, prénom et date de mariage	gratuité	idem
Extrait acte de décès	Mairie du lieu de décès	Indiquer sur la demande les nom, prénom et date de décès	gratuité	idem
Carte d'électeur	Mairie du domicile avant le 31	Pièce d'identité et justificatif de domicile	gratuité	Avoir 18 ans, nationalité française ou ressortissant
Certificat de sortie du territoire pour les mineurs	Mairie du domicile	Livret de famille et cartes d'identité des parents et de l'enfant	gratuité	Demande à faire par le représentant légal
Duplicata du livret de famille	Mairie du domicile	État civil des conjoints et des enfants	gratuité	

- Les fiches d'état civil individuelles ou familiales sont supprimées: fournir à la place une photocopie du livret de famille, de la carte d'identité ou éventuellement un extrait d'acte de naissance.
- Les justificatifs de domicile sont supprimés: il suffit de déclarer son domicile à l'administration qui le demande.
- La certification conforme de photocopies de documents est supprimée: une photocopie lisible du document original suffit.
- Pour les cartes grises, duplicata du permis de conduire, pour construire ou agrandir: les imprimés sont à votre disposition à votre mairie.



Le 7 Décembre dernier se déroulait le téléthon. 19 ans déjà que notre commune participe activement à cette manifestation, avec une multitude d'activités pour tous les âges et tous les goûts. Au programme cette année :

- **un concours de belote**, organisé par les anciens à l'intention de tous. Hélas, les amateurs de cartes étaient en petit comité, mais sont quand même fidèles, et le soutien qu'ils nous apportent est important.

- **une activité manuelle** pour les plus jeunes, la fabrication de guirlandes et décorations de Noël en matériaux de récupération. Nous avons constaté avec satisfaction cette année une augmentation très nette du nombre d'enfants et de parents participant, nous les en remercions.

- **une randonnée pédestre**, en compagnie des marcheurs de St Maixent de Beugné. Une trentaine de personnes partait de St Laurs sous le soleil à l'assaut des chemins de nos deux communes avec une pause café très appréciée à mi-parcours.

- **une randonnée à cheval** pour quelques cavaliers qui ont rallié par les chemins le pôle de Scillé où une centaine de convives partageaient le repas du midi.

- **Le festival des soupes**, devenu un incontournable de notre traditionnel coin chaud. Un assortiment de soupes variées était proposé à la dégustation, suivi d'une pomme-de-terre cuite au four.

Deux possibilités étaient alors possibles : finir la soirée sur place ou participer au repas sur le pôle de Coulonges. Environ 400 personnes prenaient place dans la grande salle Collonica pour partager un repas devant un spectacle de qualité.

Les dons que nous avons récoltés sur notre commune, s'élèvent à 315 €, et les bénéfices de la journée à 303,10 €. Ils seront ajoutés aux sommes récoltées sur notre canton pour contribuer à la recherche et à l'aide aux malades de maladies génétiques.

Nous tenons à remercier notre boulangerie, ainsi que toutes les personnes qui nous aident depuis maintenant 19 ans, et sans qui rien ne serait possible.

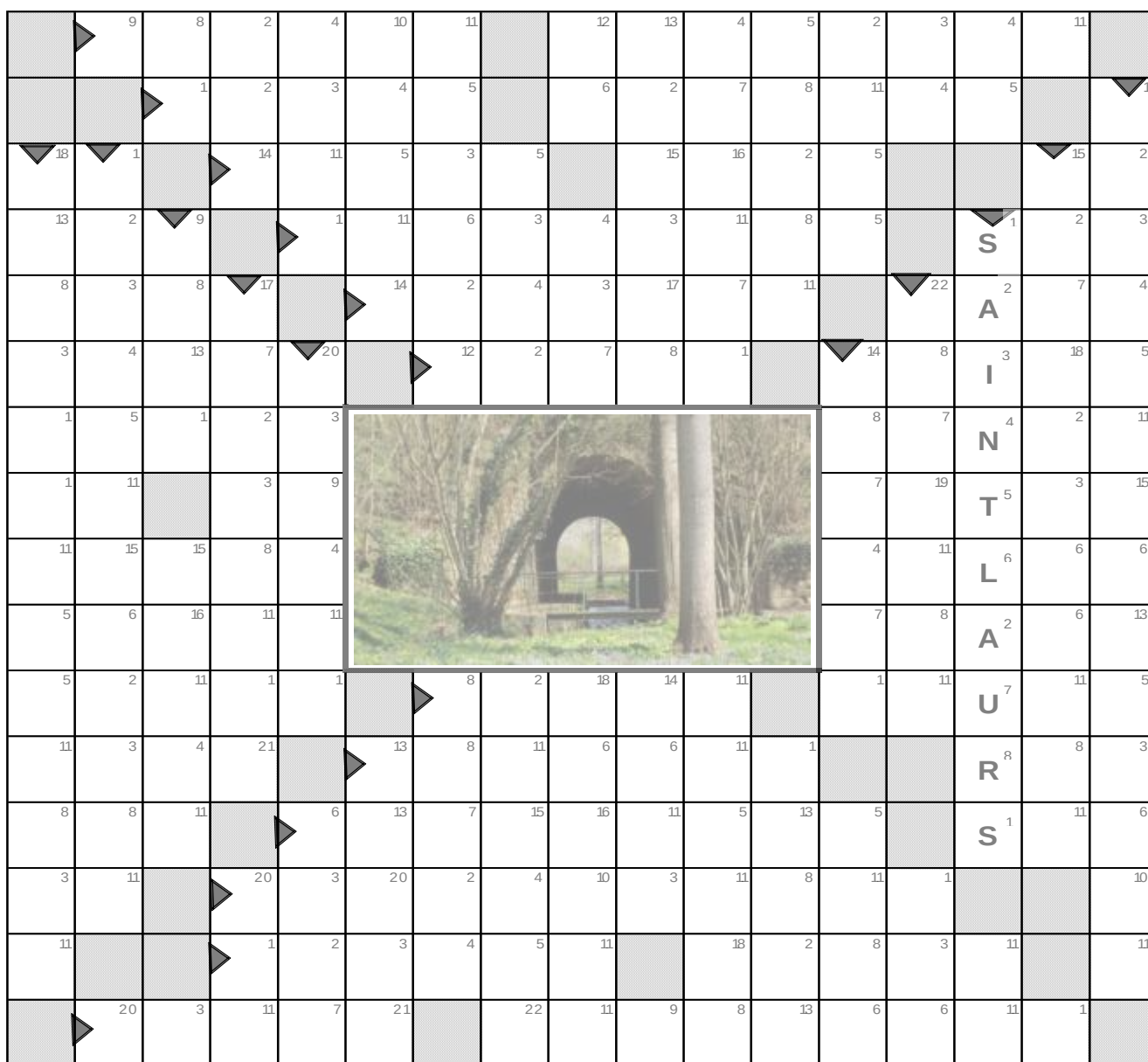
James et Florence Giraud.

Connaissez vous votre commune ?

Dans cette grille, les lettres ont été remplacées par des nombres, un même nombre représentant toujours la même lettre. Servez vous du nom dont le code est indiqué, de façon à reconstituer des noms de rue de Saint-Laurs. Les mots sont séparés par une case grisée fléchée qui indique le sens de la lecture. Les cases ci-dessous servent d'aide mémoire,

1	S	2	A	3	I	4	N	5	T	6	L	7	U	8	R	9	10	11	12	13	14	15
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	----	----	----	----	----	----

16	17	18	19	20	21	22
----	----	----	----	----	----	----





LES ACTIVITÉS ASSOCIATIVES



A.C.C.A LA SAINT- HUBERT



Nous arrivons à la fin de l'année civile et en même temps à la fin de la saison cynégétique. Le gibier sédentaire, en ce qui concerne la perdrix, est fermé depuis le 11 novembre et le lièvre depuis le 27 octobre.

Par rapport à l'exercice précédent, la pluie et un printemps froid ont fait que les récoltes ont étéensemencées assez tard et donc sur pied plus longtemps (encore du maïs au 20 novembre).

Le nombre d'adhérents reste sensiblement le même que l'année précédente.

LE LAPIN

Quelques milieux encore favorables où il reste une petite souche naturelle, mais malheureusement où il y a 40 – 50 ans maître Jeannot faisait vibrer le cœur de nombreux chasseurs «aux courants» dans les choux et les épines, tout ceci a disparu avec le remembrement des parcelles pour une culture intensive de céréales.

LA PERDRIX

Mauvaise saison aussi pour la reproduction, un printemps froid et pluvieux n'a pas favorisé les naissances de perdreaux, et même si naissances il y a eu, la mortalité des jeunes s'est beaucoup fait ressentir cette année.

LE LIEVRE

Après avoir vu du lièvre à l'ouverture générale début septembre, ceux-ci ont disparu comme par enchantement (pas de cadavres retrouvés). Où sont-ils donc passés ? Pour l'instant personne ne peut expliquer ce phénomène. Ne chassant le lièvre que quatre dimanches avec un bracelet par chasseur, le tableau est environ le même que l'année précédente (5 lièvres tués). En diminuant la pression de chasse sur le lièvre depuis plusieurs

